

Réunion information associations plaisanciers



Le 13 octobre 2017



La **DDTM 35**

au service du Développement Durable des Territoires et de la Mer



Réunion activités plaisance

- Bilan des contrôles plaisance
- Réglementation Coquilles Saint-Jacques pour la saison 2017/2018
- Questions



Pêche plaisance

Les contrôles conduits depuis le début de l'année 2017 (données ULAM):

- Pêche à pied : 243 contrôles
- Navires de plaisance : 350 contrôles
- Plongeurs : 45 contrôles

Les PV réalisés en 2017:

- Unités mobilisées : ONCFS, AFB, ULAM 35, Gendarmerie Maritime et Gendarmerie Départementale et Douane Maritime
- 96 Procès Verbaux établis :
 - 35 PV en pêche à pied (quotas, taille)
 - 33 PV sur la pêche avec navire (engins de pêche, marquage...)
 - 11 PV sur la COLREG
 - 6 PV sur la sécurité (matériel)
 - 9 PV en plongée



Infractions COLREG

- Pour l'année 2017, 11 contrôles de navire de plaisance ont donné lieu à l'établissement d'une procédure relative au non respect des règles de navigation.
- A l'issue de 2 séries d'audition cet été, 3 décisions de suspension de permis ont été prononcées sur des procédures d'infractions de 2016 et 2 pour 2017.
- Les durées de suspension vont de 2 à 6 semaines.
- 6 procédures rédigées en 2017 sont en attente d'audition.



Bilan contrôles estivaux

- Les contrôles lors des journées sécurité loisirs nautiques

Les journées de contrôle inter-services de l'État (DDTM, Gendarmerie Maritime et Douane Maritime)

- Principe d'une action pédagogique de communication sur les loisirs nautiques
- 3 opérations inter-services de l'État au cours de l'été le 6, 25 Juillet et 10 Août
- 87 contrôles réalisés sur des navires de plaisance
- 64 non conformités relevées
- Sur l'ensemble de la saison (hors journées sécurités loisirs nautiques), 178 contrôles réalisés (ULAM) pour 89 non conformités



Pêche à pied de loisirs

- Bilan déclarations filets fixes :

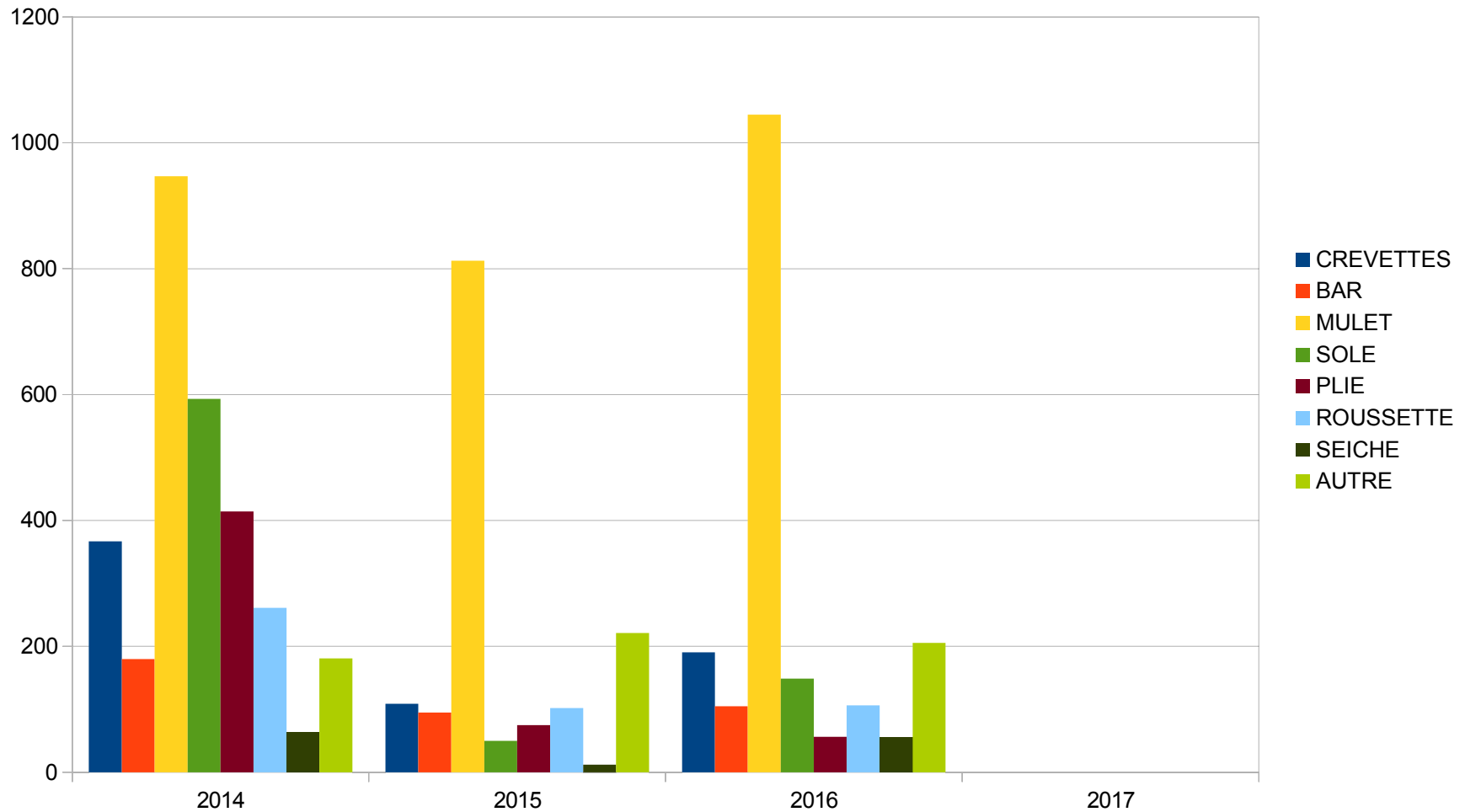
poids (kg)	2014	2015	2016	2017
CREVETTES	366,7	108,67	190,3	
BAR	179,7	94,8	104,8	
MULET	947,05	812,8	1044,75	
SOLE	592,9	49,71	148,8	
PLIE	414,28	74,76	56,2	
ROUSSETTE	261,09	102,04	106,1	
SEICHE	63,3	12,1	54,62	
AUTRE	180,8	220,9	205,29	

unité	2014	2015	2016	2017
BAR	157	84	71	
MULET	949	818	1054	
SOLE	268	205	593	
PLIE	441	202	169	
ROUSSETTE	404	174	165	
SEICHE	99	20	82	
AUTRE	457	245	432	



Pêche à pied de loisirs

filets fixes (kg)



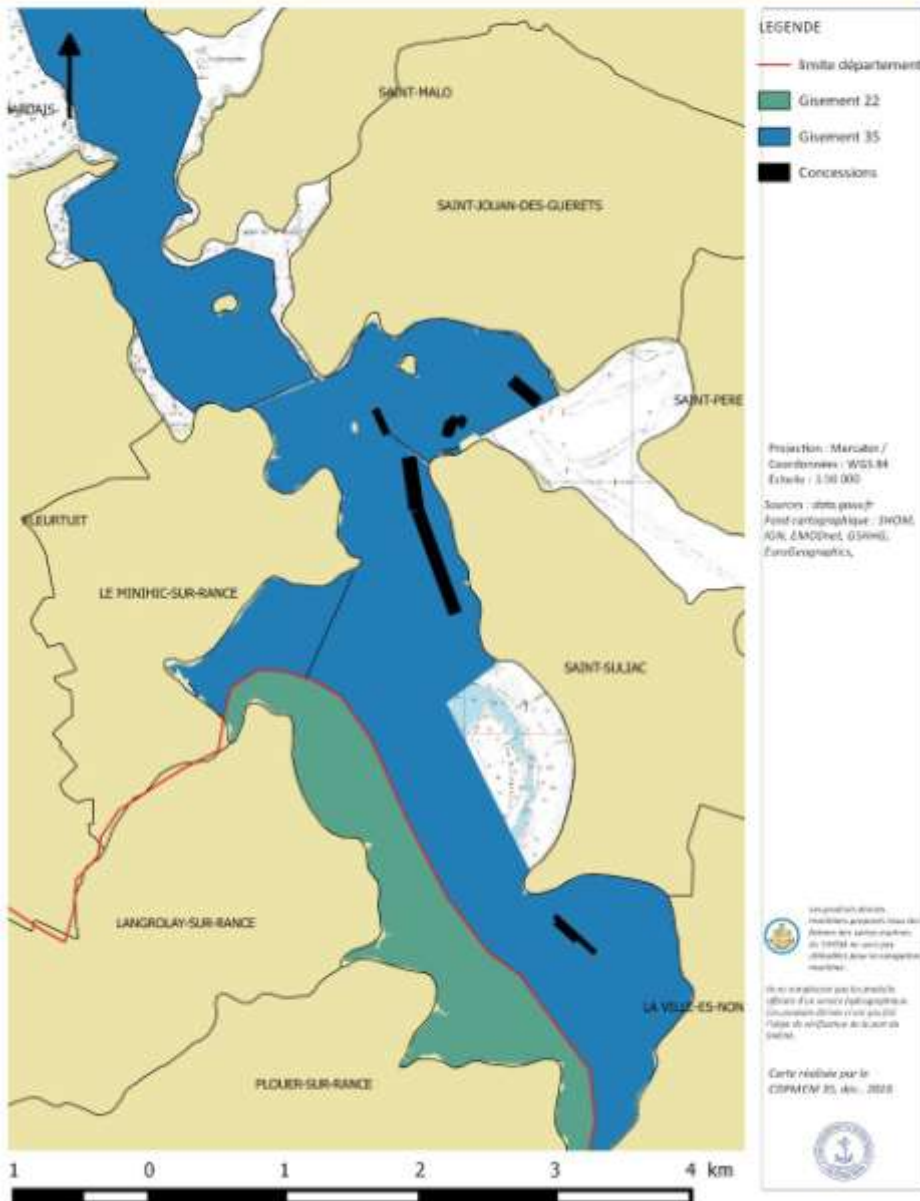
Réunion pêche plaisance

- Bilan des contrôles plaisance
- Réglementation Coquilles Saint-Jacques pour la saison 2017/2018
- Questions



RANCE

Gisements de plongée en Rance



GISEMENT ILLE ET VILAINE

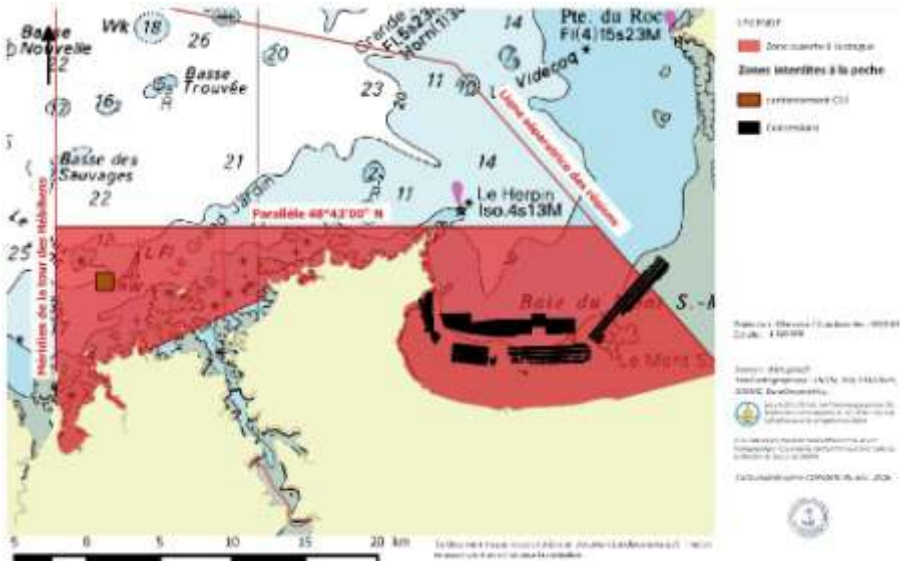
- Ouverture : lundi 2 octobre 2017
- Fermeture : au plus tard le 14 mai 2018
- Horaires : de 8h00 à 16h00
- Calendrier : du lundi au vendredi
- Pas de pêches spéciales avant les fêtes

GISEMENT CÔTES D'ARMOR

- Ouverture : lundi 2 octobre 2017
- Fermeture : au plus tard le 14 mai 2018
- Horaires : de 8h00 à 16h00
- Calendrier : du lundi au vendredi
- Pêches spéciales : les samedi 16 et dimanche 17 décembre 2017 et samedi 23 et dimanche 24 décembre 2017.

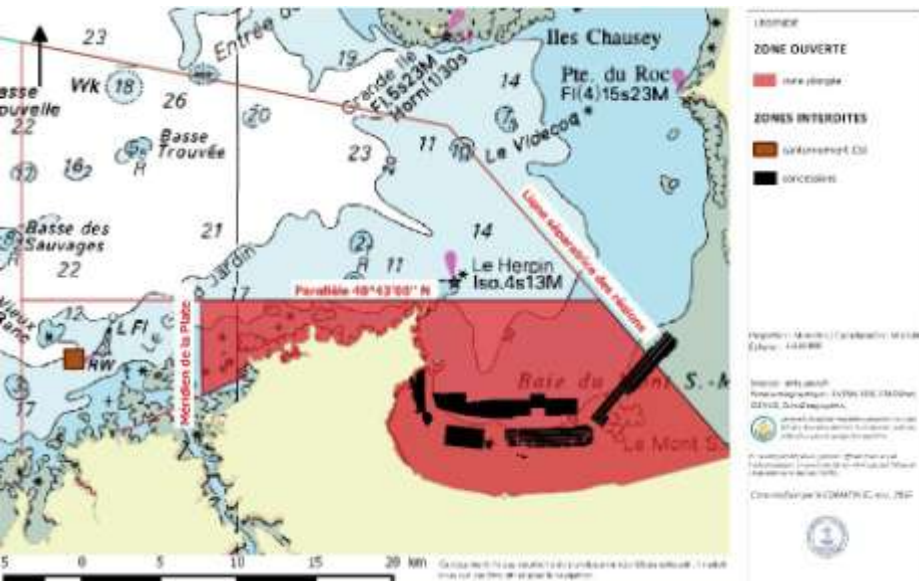
La pêche des coquilles Saint-Jacques, des praires et des huîtres plates est interdite les samedis, dimanches et jours fériés.

GISEMENT DE ST-MALO (1^{ère} partie de campagne)



REGLEMENTATION DRAGUES

- Zone : Sud du 48°43'00''
- Ouverture : lundi 4 décembre 2017
- Fermeture : fin janvier/début février
- Horaires : de 8h00 à 15h00
- Calendrier : du lundi au jeudi
- Pêches spéciales avant les fêtes : les vendredi 15, 22, 29 décembre 2017

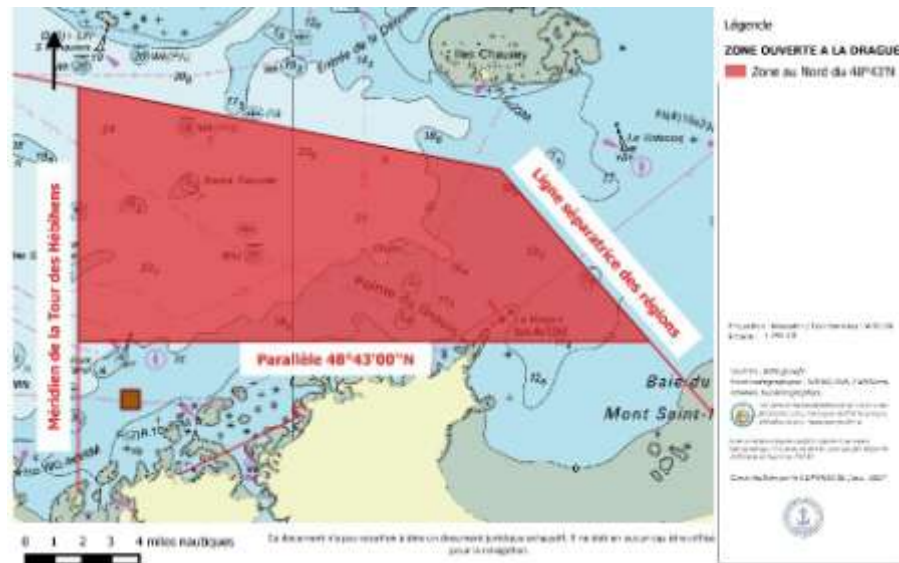


REGLEMENTATION PLONGEE

- Zone : Sud du 48°43'00'', Ouest du méridien de la Plate
- Ouverture : lundi 4 décembre 2017
- Fermeture : fin janvier/début février
- Horaires : de 9h00 à 17h00
- Calendrier : du lundi au jeudi
- Pêches spéciales avant les fêtes : les vendredi 15, 22, 29 décembre 2017

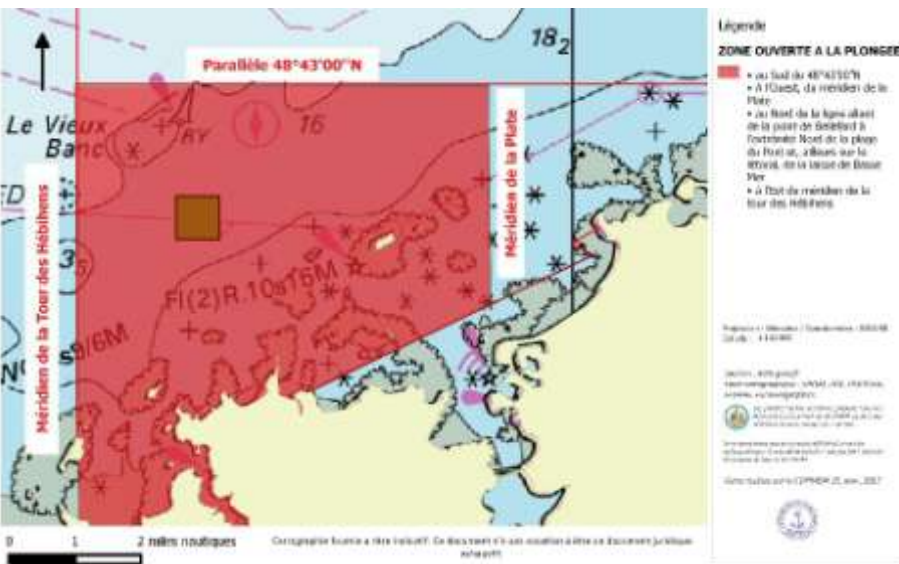
À l'exception des jours de pêche spéciale, la pêche est fermée les vendredi, samedi, dimanche et jours fériés.

GISEMENT DE ST-MALO (2^{ème} partie de campagne)



REGLEMENTATION DRAGUES

- Zone : Nord du 48°43'00''
- Ouverture : fin janvier/début février
- Fermeture : au plus tard le 14 mai 2018
- Horaires : de 8h00 à 15h00
- Calendrier : du lundi au jeudi



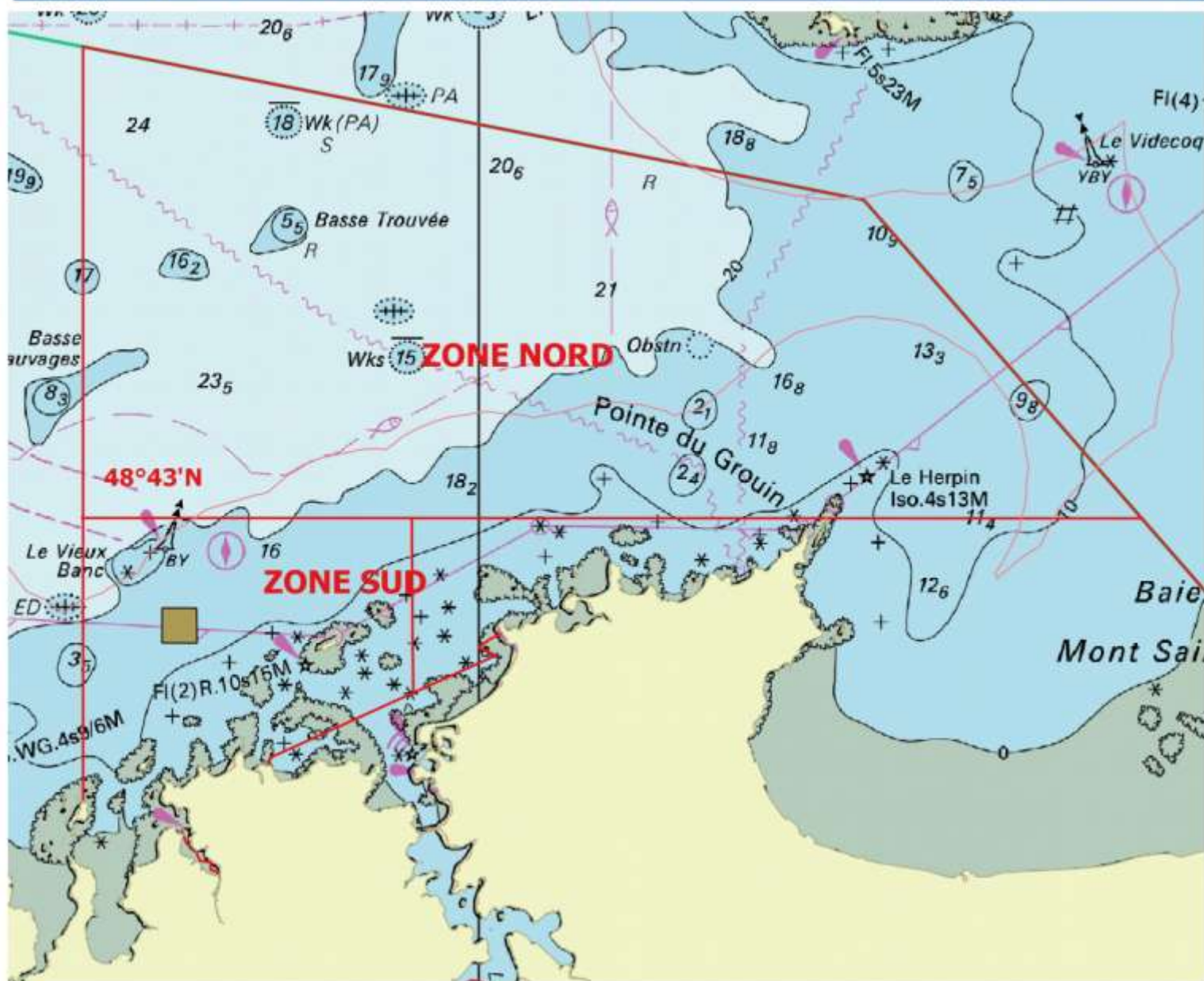
REGLEMENTATION PLONGEE

- Zone : Sud du 48°43'00'', Est du méridien de la Plate
- Ouverture : fin janvier/début février
- Fermeture : au plus tard le 14 mai 2018
- Horaires : de 9h00 à 17h00
- Calendrier : du lundi au jeudi

La pêche est fermée les vendredi, samedi, dimanche et jours fériés.

GISEMENT CSJ DE ST-MALO

PROPOSITIONS CALENDRIER DRAGUES (selon avis du conseil du CDPMEM/CRPMEM)



LEGENDE

- gisement CSJ SM
- Cantonnement semis (arrêté 1/03/15)

ZONE NORD :
Ouverture début décembre/Fermeture en janvier ou décembre
4 journées de pêche par semaine : L, M, M, J
horaires : 8h à 15h

ZONE SUD :
Ouverture janvier ou février / Fermeture avril/mai
4 journées de pêche par semaine : L, M, M, J
horaires : 8h à 15h

Projection : Mercator / Coordonnées : WGS 84
Échelle : 1:400 602

Sources : Valpena
Fond cartographique : SHOM, IGN, EMODnet, GSHHG, EuroGeographics, AAMP

Les produits dérivés maritimes proposés issus des fichiers des cartes marines du SHOM ne sont pas utilisables pour la navigation maritime.

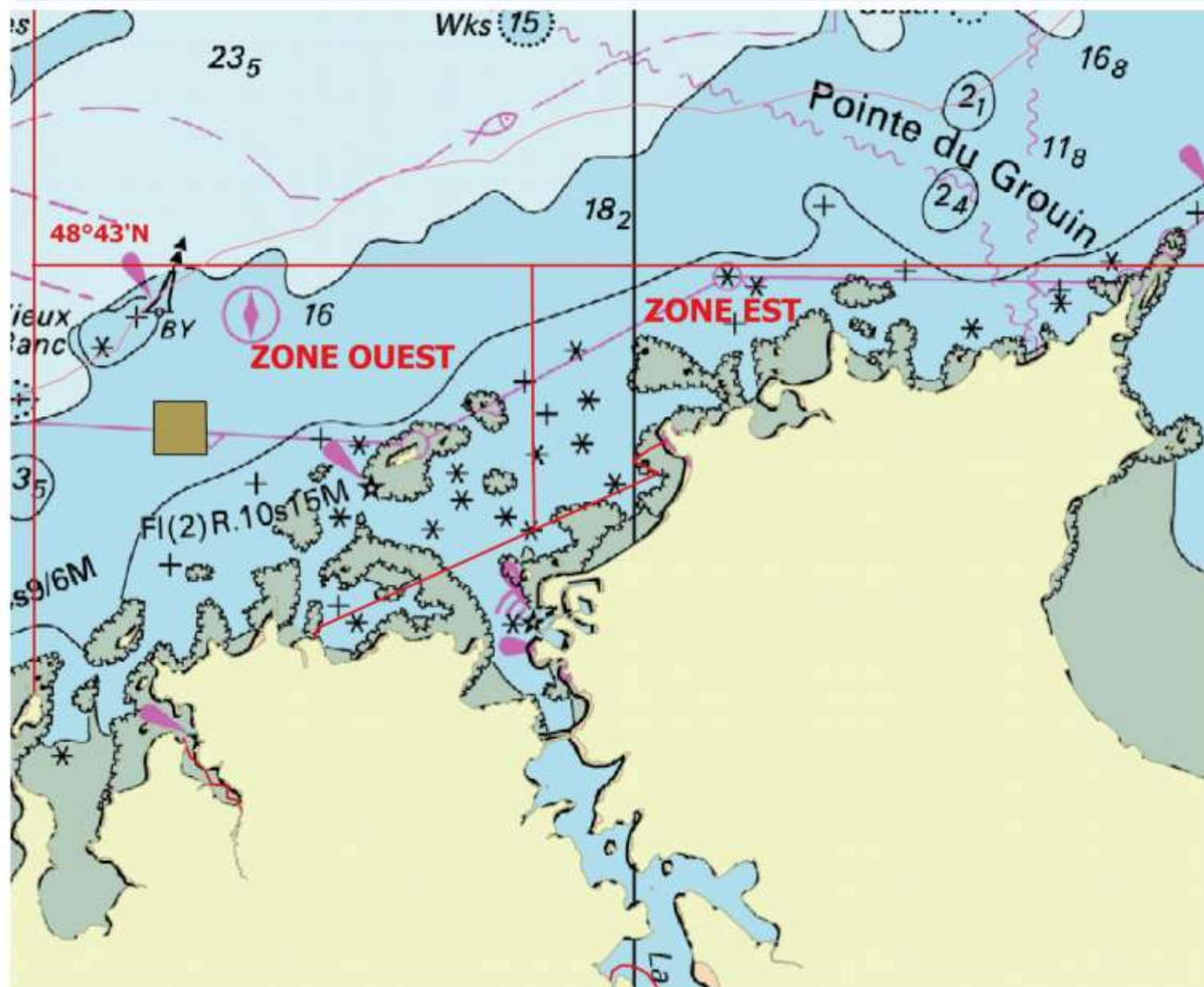
ils ne remplacent pas les produits officiels d'un service hydrographique. Ces produits dérivés n'ont pas fait l'objet de vérification de la part du SHOM.

Carte réalisée par le CDPMEM 35, sept. 2016





GISEMENT CSJ DE ST-MALO

PROPOSITIONS CALENDRIER PLONGEE (selon avis du conseil du CDPMEM/CRPMEM)



LEGENDE

-  gisement CSJ SM
-  Cantonement semis (arrêté 1/03/15)

ZONE EST :
Ouverture début décembre/Fermeture en janvier ou décembre
4 journées de pêche par semaine : L, M, M, J
horaires : 9h à 17h

ZONE OUEST :
Ouverture janvier ou février / Fermeture avril/mai
4 journées de pêche par semaine : L, M, M, J
horaires : 9h à 17h

Projection : Mercator / Coordonnées : WGS 84
Échelle : 1:400 602

Sources : Valpena
Fond cartographique : SHOM, IGN, EMODnet, GSHHG, EuroGeographics, AAMP

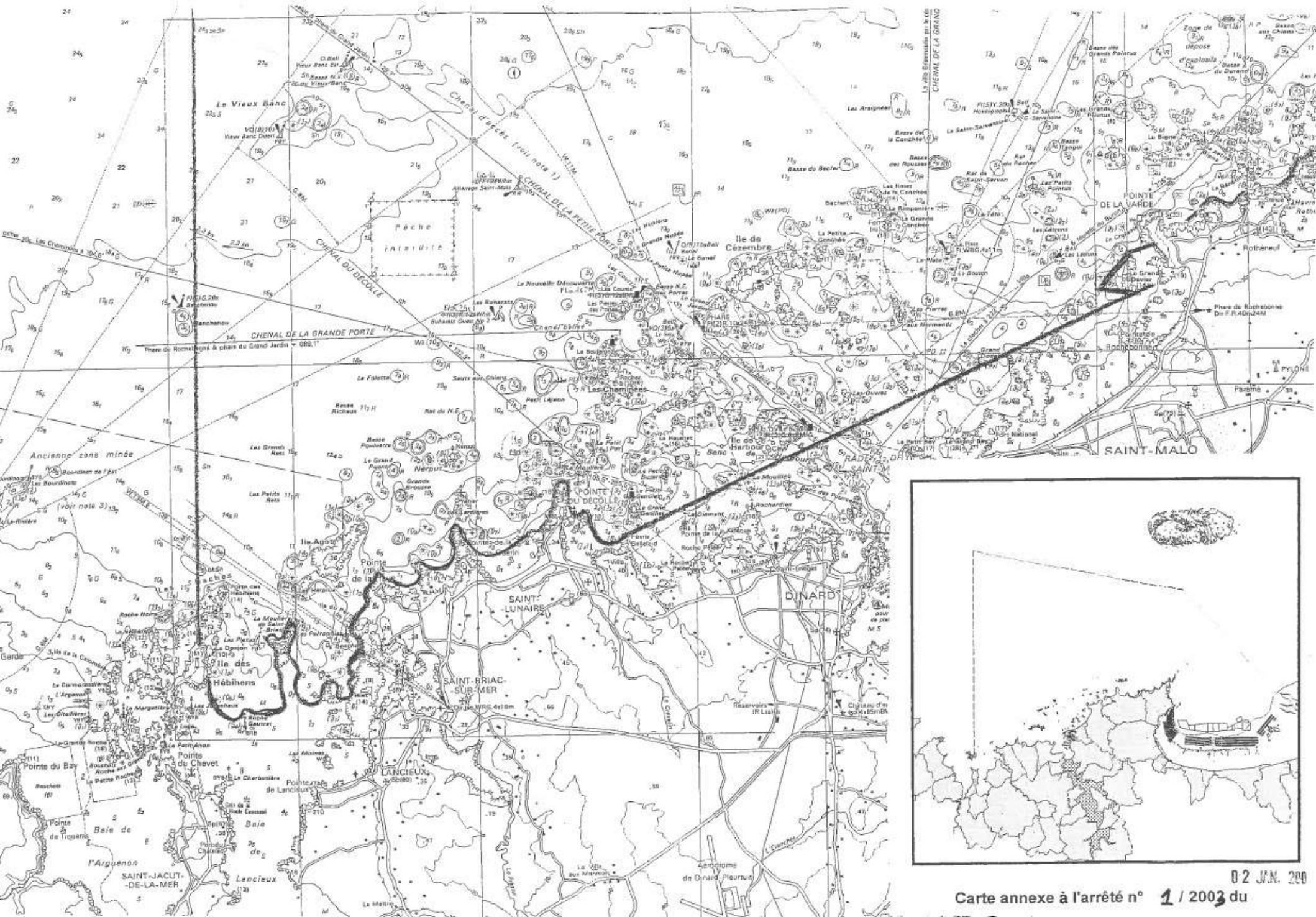


Les produits dérivés maritimes proposés issus des fichiers des cartes marines du SHOM ne sont pas utilisables pour la navigation maritime.

Ils ne remplacent pas les produits officiels d'un service hydrographique. Ces produits dérivés n'ont pas fait l'objet de vérification de la part du SHOM.

Carte réalisée par le CDPMEM 35, sept. 2016





02 JAN. 200

Carte annexe à l'arrêté n° 1 / 2003 du

DML Saint-Malo
SGMPC

Réunion du 13 octobre 2017



Réunion pêche plaisance

- Bilan des contrôles plaisance
- Réglementation Coquilles Saint-Jacques pour la saison 2017/2018
- Questions



MERCI DE VOTRE
ATTENTION

